Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DAG260602-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DAG n° 26-06-02*** ***Rapporteur : Jean-Paul VERMOT*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération DAG n° 26-02-04 du conseil municipal du 21 mars 2026 relative aux délégations du conseil municipal au maire ;

Vu les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation :

26-05-01	Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des cautions de mise à disposition de télécommandes pour bornes rétractables	Inactive depuis 2021, la régie de recettes pour l'encaissement des cautions de mise à disposition de télécommandes pour bornes rétractables est supprimée à compter du 15 avril 2026.
26-05-02	Autorisation de signature d'un emprunt bancaire auprès de la Banque Postale pour le budget annexe de la Cuisine Centrale	La proposition de la Banque Postale est la plus intéressante sur du taux variable. L'emprunt d'un montant de 365 000 € aux conditions financières suivantes : - Score Gissler : 1A - Montant du contrat de prêt : 365 000 € - Durée du contrat de prêt : 25 ans

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DAG260602-DE

		- Objet du contrat de prêt : financer les investissements d'extension de la Cuisine Centrale
26-05-03 à 26-05-20 26-05-24 à 26-05-27	Programmation d'évènements - Autorisation de signature contrat 2026 – compagnies diverses	Signatures des contrats avec diverses compagnies – manifestations estivales 2026
26-05-21	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures bois école élémentaire Gambetta Avenant n°1	Avenant en moins-value est conclu avec l'entreprise Les ateliers DLB – châssis de désenfumage d'un montant de 5 492,25 € HT remplacé par une menuiserie standard d'un montant de 2334,57 € HT
26-05-23	Entretien et nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments de la ville de Morlaix du PPE	Un marché / accord-cadre est passé avec la société GROUPE VERT MORLAIX – AXOL PROPRETE - 15 Rue Edouard Branly - 29600 Saint-Martin-des-Champs Le montant maximum annuel du marché / accord-cadre est fixé à 85 000,00 € HT.
26-05-28	Travaux est mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection	Un marché est passé avec la société INEO INFRACOM SAS - 5 rue Ampère - 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour la réalisation des prestations de travaux et mise en œuvre d'un dispositif de vidéo-protection. Le montant global forfaitaire s'élève à 334 942.36 € HT soit 401 930.83 € TTC
26-05-29	Fournitures de produits de pharmacie pour les besoins des services municipaux - avenant n° 1	Un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 25.017.01 est passé avec la société EBONY SAS – 27 avenue de la Baltique – 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE Les prix du marché résulteront des prix unitaires indiqués au Bordereau des prix Unitaires aux quantités réellement exécutées et suivant le taux de remise appliqués aux produits du catalogue, dans la limite du montant maximum de commande annuel de 3 750 € HT.
26-05-30	Travaux de rénovation énergétique de l'école Jean Jaurès (retrait et remplacement de la décision n° 26-05-22) du 18 mai 2026	Différents marchés sont passés pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école Jean-Jaurès et sont attribués comme suit : Lot 01 : VRD – Gros-œuvre Lot 02 : Isolation thermique par l'extérieur Lot 03 : Menuiseries extérieures Lot 04 : Doublages – Menuiserie intérieure Lot 05 : Peinture - Ravalement Lot 06 : Electricité

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DAG260602-DE

26-05-31	Convention de frais et d'honoraires entre le cabinet LGP Avocats et la Ville de Morlaix	Convention de frais et d'honoraires entre le cabinet LGP Avocats et la Ville de Morlaix, d'un montant de 5 940 euros TTC, pour représenter les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Rennes dans l'affaire l'opposant à la SNCF, dans le cadre du ravalement du viaduc ferroviaire de Morlaix.
26-05-32	Fourniture de barquettes alimentaires et films pour les besoins de la Cuisine Centrale de la Ville de Morlaix - Lot n°1 Barquettes plastiques pour préparations froides et films pelables - Avenant n°3	Un avenant n° 3 au marché/accord-cadre n° 23.029.01 est passé avec la société RESCASET (38690 COLOMBE) afin d'acter une majoration temporaire de 15 % des prix unitaires du bordereau des prix unitaires pour les commandes émises à compter de la notification de l'avenant pour une durée de 3 mois.
26-05-33	Fourniture de barquettes alimentaires et films pour les besoins de la Cuisine Centrale de la Ville de Morlaix - Lot n°2 Barquettes plastiques pour préparations chaudes et films pelables et soudables- Avenant n°5	Un avenant n° 5 au marché/accord-cadre n° 23.029.02 est passé avec la société RESCASET (38690 COLOMBE) afin d'acter une majoration temporaire de 15 % des prix unitaires du bordereau des prix unitaires pour les commandes émises à compter de la notification de l'avenant pour une durée de 3 mois.
26-05-34	Convention de frais et d'honoraires entre le cabinet CLE Avocats et la Ville de Morlaix	Convention de frais et d'honoraires entre le cabinet CLE Avocats et la Ville de Morlaix, d'un montant de 1020 € TTC, pour conseiller la Ville, rédiger une note juridique argumentée et proposer des recommandations opérationnelles.
26-06-01	Travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins de Morlaix Phase 2B Avenant n° 4 au marché n° 23.028.02 – Lot 26 Maçonnerie – Pierre de taille (MAISON GREVET)	Un avenant n° 4 au marché 23.028.02 est passé avec MAISON GREVET (20 boulevard Volney – BP60711 – 53007 LAVAL Cedex) afin de traiter les maçonneries impactées par la présence d'un champignon lignivore. Montant initial du marché HT 1 028 337,30 € Avenant n° 1 – HT 6 549,75 € Avenant n° 2 – HT 3 330,58 € Avenant n° 3 - HT 1 239,50 € Avenant n° 4 – HT 2 644,95 € Montant total HT du marché 1 042 102,08 €
26-06-02	Travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins de Morlaix Phase 2B Avenant n° 5 au marché n° 23.028.02 – Lot 26 Maçonnerie – Pierre de taille (MAISON GREVET)	Un avenant n° 5 au marché 23.028.02 est passé avec MAISON GREVET (20 boulevard Volney – BP60711 – 53007 LAVAL Cedex) pour le repli de l'aire de chantier sur la place des Jacobins du 19/06 au 31/08/2026. Montant initial du marché HT 1 028 337,30 € Avenant n° 1 – HT 6 549,75 € Avenant n° 2 – HT 3 330,58 € Avenant n° 3 - HT 1 239,50 € Avenant n° 4 – HT 2 644,95 € Avenant n° 5 – HT 3 433,21 € Montant total HT du marché 1 045 535,29 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DAG260602-DE

Considérant que Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : prennent acte de la communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal ;

- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT